CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBAROU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU LUNDI 3 DECEMBRE 2012

Nombre de conseillers en exercice : 22

L'an deux mille douze, le lundi 3 décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Villebarou, dûment convoqué par courriel en date du vingt-sept novembre deux mille douze, s'est réuni dans la salle du conseil de Villebarou, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire.

DECISIONS N° 2012-155 à 169
DELIBERATIONS N° 2012-127 à 145

Membres titulaires présents :

BORDEAU Jean-Claude, LAVINA Odile, COUPPÉ Michel, CLÉMENT Arlette, RIGUIER Geneviève, AFFRET Jean-Philippe, BRUNEAU Philippe, VEZIN Nathalie, DESPRES Jean-Christophe, BATTEUX Nicolas, LECOMTE Gérard, JOUVET Dominique, DE FREITAS Agnès, VÉE Jean-Claude, PERTHUIS Philippe, ESNAULT Dominique et NASRI Abdelkader.

Conseillers absents excusés : THOMAS Agnès, MOINET Michel, TURPIN Christine, AVRAIN Bernard et WARDEGA Caroline.

Conseillers ayant donné pouvoir : TURPIN Christine à RIGUIER Geneviève
AVRAIN Bernard à VEZIN Nathalie

Monsieur Nicolas BATTEUX a été élu secrétaire de séance.

* * * * * * * * *

Le quorum étant atteint[1], Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit :

* * * * * * * * *

[1] Conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT, la majorité des membres en exercice, plus de la moitié, doit assister à la séance.

Ordre du Jour

1. Approbation du compte-rendu de séance du lundi 29r octobre 2012 5

2. Décisions du Maire 5

2.1. DE-2012-155 : Contrat pour la fourniture et prestation de spectacles pyrotechniques/PYRO-FETES 5
2.2. DE-2012-158 : Equipattes/Acquisition d'une wagonnette/Attelage Patrick REBULARD 5
2.3. DE-2012-168 : Attribution du marché de fourniture, installation et mise en service d'une centrale de production d'énergie éolienne/SN TESTARD 6
2.4. DE-2012-156 : Maison de l'Enfance/Intervention sur l'installation de chauffage/SERTEC JMG 7
2.5. DE-2012-157 : Maison de l'Enfance/Intervention sur station de pompage/AQUAFOR CENTRE 7
2.6. DE-2012-165 : Eglise/Travaux électriques/THIBIERGE S.A.S. 8
2.7. DE-2012-167 : Avenant au contrat de maintenance des portes automatiques/MET 41 9
2.8. DE-2012-169 : Ancienne Poste/Contrat de fourniture de gaz/GDF SUEZ 9
2.9. DE-2012-159 : Ludothèque/Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel Kawa/DYADE 10
2.10. DE-2012-160 : ALSH/Sortie spectacle de magie/TLC TOURISME 11
2.11. DE-2012-161 : ALSH/Spectacle de magie/ADCL 11
2.12. DE-2012-163 : ALSH/Fourniture et installation d'une aire de jeu/KOMPAN 12
2.13. DE-2012-164 : Convention pour la fourniture de prestation « enseignement artistique »/AGGLOPOLYS 12
2.14. DE-2012-162 : Contrat de prestation d'artistes/LES COOLPORTER 13
2.15. DE-2012-166 : Mairie/Animation du bal de la Fête Nationale du samedi 6 juillet 2013/Orchestre Fabien THOMAS 14

3. Mesures anticipées d'ouverture de crédits budgétaires 2013 14

3.1 DL-2012-127 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2013 14
3.2 DL-2012-128: Autorisation anticipée d'ouverture de crédits budgétaires 2013 15

4. Toue cabanée/Avancement du projet 16

5. Equipattes/Réalisation de l'écurie 16

6. Mise en place d'une carte d'Achat Public et carte « Affaires » 16

6.1 DL-2012-129 : Mise en place de la « Carte Achat Public » 16
6.2 DL-2012-130 : Mise en place d'une « Carte Affaires » 17

7. Baux agricoles 17

7.1 DL-2012-131 : Bail agricole / Michel FIOT 17
7.2 Renouvellement des baux agricoles 18

8. Salle des Fêtes « Raymond Billault/Bilan 2012 et tarifs 2013 19

8.1 Salle des fêtes « Raymond BILLAULT »/Bilan 2012 19
8.2 DL-2012-132 : Salle des fêtes « Raymond BILLAULT »/Tarifs 2013 23

9. Rapports de la Communauté d'Agglomération de BLOIS et des instances intercommunales 25

9.1. Conseil Communautaire et Commissions diverses 25
9.1.1 Conseil Communautaire 25

9.1.2 Transports 25
9.1.3 Habitat 25
9.2. DL-2012-133 : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement 2011 d'Agglopolys 26
9.3 Val Eco/Partenaire thermo - composteur et animations pour les écoles 26

10 Rapports des commissions communales 27

10.1 Finances 27
10.1.1 DL-2012-134: Budget Commune/Décision modificative n° 4 27
10.1.2 DL-2012-134-1 : Budget Commune/Décision modificative n° 5 29
10.1.3 DL-2012-134-2: Budget Eau/Décision modificative n° 2 29
10.1.4 DL-2012-135: Budget Zac des Mézières/Décision modificative n° 2 30
10.1.5 DL-2012-136: Admissions en non valeur de créances 31
10.1.6 DL-2012-137: Accord de principe sur le dépôt de demandes de subventions 31
10.1.7 DL-2012-138 : Accord d'une remise gracieuse sur pénalités liées au défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme 32
10.1.8 DL-2012-139 : Accord d'une remise gracieuse sur pénalités liées au défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme 32
10.1.9 DL-2012-140 : Vente de lits enfants du Multi Accueil 33
10.2 Voirie et réseaux 33
10.2.1 Lancement d'une consultation pour le balayage et curage mécanique des voiries de la commune 33
10.2.2 Lancement d'une consultation concernant la maintenance et assistance technique pour les installations d'Eclairage Public 33
10.2.3 Fossé DERIANO/Fin des travaux et aménagement paysager 34
10.3 Urbanisme 34
10.3.1 Déclaration d'Intention d'Aliéner 34
10.3.2 Arrêté de DUP/Zac des Mézières 34
10.4 Affaires Générales 34
10.4.1 Décoration et illuminations de Noël 34
10.4.2 Distribution de sapins de Noël dans les services 35
10.5 Affaires sociales 35
10.5.1 Bilan du forum Habitat du mardi 27 novembre 2012 35
10.5.2 Bilan du repas des Aînés du dimanche 18 novembre 2012 35
10.6 Affaires Scolaires 35
10.6.1 Ecole élémentaire/Animation « Pain »/Boulangerie LASNEAU et hypermarché CORA 35
10.6.2 Ecole élémentaire/Cross du vendredi 30 novembre 2012 36
10.6.3 Ecole élémentaire/Intervention de l'Association Handichiens 36
10.7 Enfance et Jeunesse 37
10.7.1. DL-2012-141 : Recrutement d'animateurs pour l'A.L.S.H. et la Salle des Jeunes pour l'année 2013 37
10.7.2 DL-2012-142 : Contrat de la psychologue Mme Sandrine ROSSAT/Multi Accueil, Relais Assistantes Maternelles 37
10.7.3 « Noël dans les rues » le samedi 15 décembre 2012 38
10.7.4 Noël au Service Petite Enfance jeudi 20 et vendredi 21 décembre 2012 38
10.7.5 DL-2012-143 : Salle des Jeunes/Modification du règlement intérieur 38
10.7.6 Ludothèque/Projet « Seniors » 39
10.7.7 Accompagnement à la Scolarité/Projet jardin/Plantations d'arbres fruitiers 39
10.8 Sports 39
10.8.1 Soirée des trophées sportifs le jeudi 20 décembre 2012 39
10.8.2 Bilan du séjour Char à Voile 40
10.9 Manifestations et loisirs 40
10.9.1 Concert « Cool Porter » le vendredi 7 décembre 2012 40
10.9.2 DL-2012-144: Tarif pour le concert « Cool Porter » du vendredi 7 décembre 2012 40

10.9.3 Concert des Amis de la Musique le samedi 8 décembre 2012 à la salle des fêtes « Raymond BILLAULT » 41
10.10 Environnement Développement durable 41
10.10.1 Exposition de l'Observatoire Loire du 11 au 17 décembre 2012 et conférence le vendredi 14 décembre 2012 41
10.11 Personnel 41
10.11.1 DL-2012-145-0 : Renouvellement d'un Contrat Unique d'Insertion dans le cadre d'Emploi d'Avenir 41
10.11.2 DL-2012-145-1 : Renouvellement des deux Contrats Uniques d'Insertion dans le cadre de Contrat d'Accompagnement à l'Emploi 42
10.11.3 DL-2012-145-2 : Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe pour accroissement d'activités 42
10.11.3 DL-2012-145 : Avenant au contrat des garanties et risques statutaires des agents/DEXIA-SOFCAP 44

11 Informations diverses 44

11.1 Bilan de la projection du film « Nos enfants nous accuseront » du mardi 27 novembre 2012 44
11.2. Vœux à la population le mardi 8 janvier 2013, et au personnel, le vendredi 11 janvier 2013 45

* * * * * * * *

1. Approbation du compte-rendu de séance du lundi 29r octobre 2012

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la précédente séance du Conseil Municipal du lundi 29 octobre 2012.

2. Décisions du Maire

2.1. DE-2012-155 : Contrat pour la fourniture et prestation de spectacles pyrotechniques/PYRO-FETES

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Vu la volonté de la collectivité d'établir un contrat afin de s'assurer les services d'une société pour la conception, fourniture, livraison, installation et tir d'un spectacle pyrotechnique par an, pour les 3 prochaines années,

Après étude de la proposition de contrat de la société PYRO-FETES,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le contrat avec la société PYRO-FETES, représentée par Monsieur Patrick BUCHET située 6 rue des Ormeaux – 41120 Cellettes, pour une durée de 3 ans, concernant :
- la conception fourniture, livraison, installation et tir d'un spectacle pyrotechnique musical par an, pendant une durée de 3 ans,
- et qui se décompose comme suit :

- prestation au cours de l'année 2013	**6 360,00 € TTC**
- prestation au cours de l'année 2014	**6 550,00 € TTC**
- prestation au cours de l'année 2015	**6 746,00 € TTC**

Soit budget global de **19 656 € TTC.**

Article n° 2 : Le paiement sera réalisé après chaque prestation, par mandat administratif sur présentation de la facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

2.2. DE-2012-158 : Equipattes/Acquisition d'une wagonnette/Attelage Patrick REBULARD

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Vu la volonté municipale de mettre en place un service hippomobile pour le ramassage scolaire maternel et élémentaire ainsi que d'autres services à la population, en particulier en direction des seniors et des services municipaux accueillant des enfants,

Vu le devis du 2 novembre 2012 établi par la société Attelage Patrick REBULARD pour la fourniture d'un équipement hippomobile,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le devis établi par Attelage Patrick REBULARD situé Le Parc Neuf – Lanessan – 33460 Cussac-Fort-Medoc, concernant :

- la fourniture d'une wagonnette mixte pour passagers valides et handicapés 12 places,
- le transport de l'équipement offert,

moyennant la somme de **10 238,71 € HT, soit 12 245,50 € TTC**.

Article n° 2 : Le paiement de la prestation sera réalisé par mandat administratif sur présentation de la facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

2.3. DE-2012-168 : Attribution du marché de fourniture, installation et mise en service d'une centrale de production d'énergie éolienne/SN TESTARD

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude VÉE

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206 000 € HT,

Vu le projet de la municipalité de développer des actions en faveur du développement durable,

Après réalisation d'une consultation auprès des entreprises et analyse des différentes offres,

DECIDE

Article n° 1 : De signer l'offre de la Société Nouvelle TESTARD, représentée par Monsieur Bruno BOULAY, 46 rue de la Gare 41000 Villebarou, concernant:
- La fourniture, installation et mise en service d'une éolienne bipale
- La main d'œuvre pour l'installation et tests compris,

moyennant la somme de **44 591,00 € HT, soit 53 330,836 € TTC.**

Article n° 2 : Le versement d'un acompte au maximum à hauteur de la valeur du matériel pourra être versé au prestataire sur demande.

Article n° 3 : Le paiement de la prestation sera effectué par mandat administratif sur présentation de la facture trimestrielle accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

2.4. DE-2012-156 : Maison de l'Enfance/Intervention sur l'installation de chauffage/SERTEC JMG

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude VÉE

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Vu la déficience de l'installation de chauffage de la Maison de l'Enfance et la nécessité de remédier aux difficultés de fonctionnement rencontrées,

Vu les devis présentés par la société SERTEC JMG pour assurer la remise en fonctionnement de l'installation de chauffage de la Maison de l'Enfance,

DECIDE

Article n° 1 : De signer les devis n° 120190 et 120126 de la société SERTEC JMG située ZA Le Clos des Neiges – 41120 Candé-sur-Beuvron, concernant :
- l'adaptation d'une bouteille de mélange en chaufferie à la Maison de l'Enfance moyennant la somme de **10 932,76 € HT**, soit **13 075,58 € TTC** ;

- un ensemble de mesures de débits et contrôle de fonctionnement, moyennant la somme de **2 529,00 € HT**, soit **3 024,68 € TTC** ;

soit un total de **13 461,76 € HT** soit **16 100,26 € TTC**.

Article n° 2 : Le paiement des prestations sera réalisé par mandat administratif sur présentation de la facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

2.5. DE-2012-157 : Maison de l'Enfance/Intervention sur station de pompage/AQUAFOR CENTRE

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude VÉE

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Vu la déficience de l'installation de chauffage de la Maison de l'Enfance et la nécessité de remédier aux difficultés de fonctionnement rencontrées,

Vu les devis présentés par la société AQUAFOR CENTRE pour la remise en état de la station de pompage alimentant la pompe à chaleur permettant d'assurer le chauffage de la Maison de l'Enfance,

DECIDE

Article n° 1 : De signer les devis n° 4699 du 16 juillet et 4850 du 5 octobre 2012 de la société AQUAFOR CENTRE située ZA des Tabardières – 41350 Saint-Claude-de-Diray, concernant :
- la remise en état de la station de pompage alimentant la pompe à chaleur de la Maison de l'Enfance, ainsi que la mise aux normes antipollution,
moyennant la somme de **7 144,28 € HT**, soit **8 544,56 € TTC** ;
- la fourniture, installation et réglage d'appareils électriques et hydrauliques,
moyennant la somme de **5 093,84 € HT**, soit **6 092,23 € TTC** ;

soit un total de **12 238,12 € HT** soit **14 636,79 € TTC**.

Article n° 2 : Le paiement des prestations sera réalisé par mandat administratif sur présentation de la facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Monsieur Jean-Claude VÉE, Adjoint au Maire, précise que les dépenses engagées pour la prestation de la société SERTEC ainsi que la remise en état de la station de pompage seront remboursées par l'assurance dans le cadre de la garantie Dommages Ouvrages. La dépense correspondant à la fourniture, installation et réglage d'appareils électriques et hydrauliques, et qui consiste à améliorer l'installation de chauffage restera donc à la charge de la collectivité.

2.6. DE-2012-165 : Eglise/Travaux électriques/THIBIERGE S.A.S

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude VÉE

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Vu la nécessité de faire réaliser des travaux électriques complémentaires à ceux visés par la décision n°DE-2012-120 du 19 juillet 2012 lors de l'intervention de mise en conformité et travaux sur les installations électriques de l'église de Villebarou,

Après présentation du devis du 20 novembre 2012 de Thibierge SAS,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le devis complémentaire n°121122A de la société Thibierge SAS., située ZA La Tremblaie – BP 2 – 41190 Herbault pour :

- l'installation et la commande d'allumage de points d'éclairage supplémentaires dans l'église ;

moyennant la somme de **1 695,50 € HT** soit **2 027,82 € TTC**.

Article n°2 : Le paiement de la prestation sera effectué par mandat administratif sur présentation de la facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

2.7. DE-2012-167 : Avenant au contrat de maintenance des portes automatiques/MET 41

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude VÉE

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Vu le contrat signé avec la société MET 41 en date du 18 février 2011 pour une durée d'un an reconductible tacitement, approuvé par la décision n° 2011/017 du 10 mars 2011, pour la prestation de maintenance des portes automatiques de la Maison de l'Enfance,

Vu l'automatisation courant novembre 2012 des portes sur l'accès principal de la mairie par la société MET 41,

Il est nécessaire d'établir un avenant au contrat passé avec la société MET 41, afin d'inclure les portes de la mairie nouvellement automatisées dans le contrat de maintenance,

Vu l'avenant n°1 du 20 novembre 2012 présenté par la société MET 41,

DECIDE

Article n° 1 : De signer l'avenant n°1 à effet du 18 novembre 2012, avec la société MET 41 située 340 rue Laënnec – 41350 Vineuil :

- Pour la maintenance de 2 portes piétonnes situées en mairie, à raison de 2 visites annuelles, moyennant un supplément de **320,00 € HT** soit **382,72 € TTC**

Soit un nouveau montant annuel du contrat de **652,60 € HT,** soit **780,51 € TTC**

2.8. DE-2012-169 : Ancienne Poste/Contrat de fourniture de gaz/GDF SUEZ

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude VÉE

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Vu la résiliation au 30 septembre 2012 du contrat de location avec La Poste concernant le bâtiment situé rue de la Poste, et sa restitution à la commune,

Vu la nécessité de souscrire un contrat pour la fourniture et acheminement de gaz pour alimenter ce bâtiment,

Après présentation du contrat proposé par GDF SUEZ,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le contrat de vente de gaz avec GDF SUEZ – représenté par Nicolas DUMAS, directeur Relations Clients – 1 place Samuel de Champlain – 92400 Courbevoie, précisant :

- un tarif réglementé B1 connu au 29 septembre 2012, établi selon une estimation de consommation moyenne annuelle de gaz de 30 MWh :
  - Abonnement : 163,20 €/an,
  - et prix de la consommation :48,4 €/MWh ;

- contrat d'une durée d'un an avec effet du 09 novembre 2012, renouvelable annuellement par tacite reconduction

Article n° 2 : Le paiement de la prestation sera effectué par mandat administratif sur présentation de la facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

2.9. DE-2012-159 : Ludothèque/Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel Kawa/DYADE

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Vu le contrat de maintenance et d'assistance conclu auprès de la société DYADE pour le logiciel KAWA Ludothèque, échu au 31 mai 2012,

Vu la nécessité de renouveler les prestations de maintenance et d'assistance dans le cadre de l'exploitation du logiciel de gestion de la ludothèque municipale,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le contrat de prestation avec la société DYADE, représentée par Monsieur Alexandre TIERES, située 6 rue Bois Paris – ZA Mondétour – 28630 Nogent-Le-Phaye, concernant :

- une prestation d'assistance, dépannage et maintien en bon fonctionnement du logiciel d'exploitation Kawa Ludothèque ;

- pour la période du 01 juin 2012 au 31 mai 2013, avec reconduction expresse pour une durée d'un an à chaque échéance ;

moyennant la rémunération forfaitaire annuelle de **209,27 € HT**.

Article n° 2 : Le paiement de la prestation sera réalisé par mandat administratif sur présentation de la facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

2.10. DE-2012-160 : ALSH/Sortie spectacle de magie/TLC TOURISME

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Vu le devis présenté par la société TLC TOURISME de Blois pour le transport des enfants de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement pour assister à un spectacle de Magie à Ouzouer-le-Marché le mercredi 5 décembre 2012,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le devis avec la société TLC TOURISME – 9 rue Alexandre Vezin – 41000 BLOIS pour le transport aller et retour de Villebarou à Ouzouer-le-Marché, le mercredi 5 décembre 2012, comprenant:

– le transport de 77 personnes par 2 autocars de loisirs,

pour un montant de 230,00 € T.T.C par autocar, soit un total de **460,00 € TTC.**

Article n° 2 : La facturation sera établie selon le nombre d'autocars réellement utilisé pour ce déplacement.

Article n° 3 : Le paiement de la prestation sera réalisé par mandat administratif sur présentation de la facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

2.11. DE-2012-161 : ALSH/Spectacle de magie/ADCL

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Vu le devis présenté par l'Association de Développement des Centres de Loisirs, A.D.C.L., de Romorantin pour permettre aux enfants de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement d'assister à un spectacle de Magie à Ouzouer-le-Marché le mercredi 5 décembre 2012,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le devis avec l'Association de Développement des Centres de Loisirs située 91 rue des Papillons – 41200 Romorantin, comprenant :

- 70 places pour les enfants de l'ALSH pour le spectacle de magie de l'ADCL

moyennant le **prix unitaire de 6,50 € TTC**, soit **455,00 € TTC**.

Article n° 2 : Le chiffrage définitif de la prestation sera réalisé selon le nombre effectif de participants.

Article n° 3 : Le paiement de la prestation sera effectué par mandat administratif sur présentation de la facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

2.12. DE-2012-163 : ALSH/Fourniture et installation d'une aire de jeu/KOMPAN

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Vu la volonté de la municipalité d'implanter une aire de jeu pour les enfants de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement sur un espace extérieur de la Maison de l'Enfance,

Après présentation du devis du 27 juillet 2012 de la société KOMPAN,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le devis N°D207-A190 avec la société KOMPAN située 363 rue Marc Seguin 77198 Dammarie-Les-Lys Cedex, comprenant :

- la fourniture et livraison d'une cordée
moyennant la somme de **2 369,80 € HT** soit **2 834,28 € TTC**.

Article n° 2 : Le paiement de la prestation sera effectué par mandat administratif sur présentation de la facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

2.13. DE-2012-164 : Convention pour la fourniture de prestation « enseignement artistique »/AGGLOPOLYS

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Vu la compétence de la Communauté d'Agglomération de Blois en matière d'enseignement musical et artistique, qui dispose à ce titre de personnel compétent au sein de son école d'art,

Vu la volonté de la municipalité de proposer un enseignement artistique aux enfants de l'école élémentaire,

Il est nécessaire d'établir une convention définissant les relations entre la Communauté d'Agglomération de Blois et la commune,

Après présentation de la convention proposée par la C. A. B.,

DECIDE

Article n° 1 : De signer la convention de fourniture de prestation de service « enseignement artistique » avec la C. A. B. située 1 rue Honoré de Balzac – 41000 Blois, et représentée par Monsieur Christophe DEGRUELLE, Président, concernant :

- 78 h de prestations d'un professeur de l'école d'art sur l'année scolaire 2012/2013 moyennant une rémunération calculée sur la base d'un coût horaire de 39,75 €

soit un **montant forfaitaire net** pour l'année scolaire 2012/2013 de **3 100,50 €**.

Article n° 2 : Le paiement de la prestation sera effectué par mandat administratif sur présentation de la facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

2.14. DE-2012-162 : Contrat de prestation d'artistes/LES COOLPORTER

Rapporteur : Monsieur Dominique JOUVET

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Vu le contrat présenté par l'association « LES COOLPORTER » dans le cadre des manifestations organisées par la commission Manifestations et Loisirs, pour le concert qui aura lieu le vendredi 7 décembre 2012 à 20h30 à la salle des Fêtes « Raymond BILLAULT »,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le contrat avec l'association « LES COOLPORTER » représentée par Monsieur Yves LAULANET– 6 rue de la Poste – 41150 MESLAND, comprenant :

- Un concert de 12 musiciens et des techniciens son et lumière,
pour la somme de **1 800 €** Toutes charges comprises;

Article n° 2 : Les frais de SACEM seront à la charge de la commune ainsi qu'une collation avant concert et un repas après concert ;

Article n° 3 : Le paiement de la prestation sera réalisé par mandat administratif sur présentation de la facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

2.15. DE-2012-166 : Mairie/Animation du bal de la Fête Nationale du samedi 6 juillet 2013/Orchestre Fabien THOMAS

Rapporteur : Monsieur Dominique JOUVET

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Dans le cadre de la Fête Nationale, la municipalité organise un bal avec orchestre le samedi 6 juillet 2013.

Vu le devis proposé par l'orchestre « Fabien THOMAS » représenté par Monsieur Fabien THOMAS,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le devis avec l'orchestre « Fabien Thomas » – Allée de la Croix Pérolat – Les Loges de Dressais – 36120 ARDENTES représenté par Monsieur Fabien THOMAS, pour l'animation du bal organisé à l'occasion de la Fête Nationale, le samedi 6 juillet 2013 ,

moyennant la somme de **1 880,00 € TTC.**

Restent à la charge de la collectivité, les repas, les boissons en cours de représentation des 12 musiciens, la SACEM et le GUSO.

Article n°2 : Le paiement de la prestation sera effectué par mandat administratif sur présentation de la facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

3. Mesures anticipées d'ouverture de crédits budgétaires 2013

3.1 DL-2012-127 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2013

Rapporteur : Monsieur Michel COUPPÉ

Préalablement au vote du budget primitif 2013, la collectivité ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2012.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2013, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612- 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2012, à savoir :

- Chapitre 20 :	18 201,00 Euros
- Chapitre 21 :	160 037,00 Euros
- Chapitre 23 :	156 373,00 Euros
- Soit	334 611,00 Euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2013 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2013.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 DL-2012-128: Autorisation anticipée d'ouverture de crédits budgétaires 2013

Rapporteur : Monsieur Michel COUPPÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1,

Vu les délibérations budgétaires en date du 22 mars 2010 adoptant les documents budgétaires relatifs à l'exercice écoulé,

Considérant la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice,

Considérant que les dites dépenses d'investissement ne pourront dépasser le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2012,

Après avis de la commission finances en date du 16 octobre 2012,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'affecter le crédit de **2 369,80 € HT**, soit **2 834,28 € TTC** à l'opération d'acquisition d'une structure d'extérieur cordée pour la Maison de l'Enfance,

- De dire que cette ouverture de crédit sera reprise au budget primitif 2013/Commune lors de son adoption,

- De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Toue cabanée/Avancement du projet

Rapporteurs : Mesdames Odile LAVINA et Nathalie VEZIN

Madame Odile LAVINA, Adjointe au Maire, débute son intervention par la diffusion de photos de la maquette et du bateau, et annonce que celle-ci a été terminée par les adolescents de la Salle des Jeunes durant les vacances de la Toussaint. Elle informe que cette maquette sera exposée à la salle des fêtes de Villebarou à l'occasion de l'exposition organisée par l'Observatoire Loire, du 11 au 17 décembre 2012. Une communication à destination des habitants de Villebarou sera distribuée dans les boites à lettres dès la fin de cette semaine.
Parallèlement la construction de la toue avance, le plancher reste à poser et l'aménagement de la cabine fait actuellement l'objet de mûres réflexions.

Madame Nathalie VEZIN, Adjointe au Maire, complète en avançant que ce projet constitue un bel outil pédagogique et qu'il est le fruit d'une véritable collaboration Observatoire Loire/Commune.

5. Equipattes/Réalisation de l'écurie

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude VÉE

Monsieur Jean-Claude VÉE, Adjoint au Maire, indique que la transformation de l'ancienne grange en écurie pour notre cheval communal, suit son cours. Les travaux de maçonnerie sont achevés. Les aménagements électriques et de plomberie restent à réaliser.

6. Mise en place d'une carte d'Achat Public et carte « Affaires »

6.1 DL-2012-129 : Mise en place de la « Carte Achat Public »

Rapporteur : Monsieur Michel COUPPÉ

La collectivité souhaite pouvoir déléguer l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.
Pour ce faire, la collectivité est désireuse de mettre en place une carte achat public en vertu du Décret 2004-1144 du 26 Octobre 2004. Cette carte d'achat constitue ainsi une modalité d'exécution des marchés publics, et donc une modalité de commande et de paiement.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de doter la commune de Villebarou d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs que constitue la carte Achat Public, et de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Tours la Solution Carte Achat pour une durée d'un an.

Après présentation des modalités proposées dans le cadre du contrat avec la Caisse d'Epargne Loire-Centre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De doter la commune de Villebarou d'un contrat de « Carte Achat Public » à effet du 1er janvier 2013, avec mise en service de 2 cartes,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat Solution Carte Achat ou tout document se rapportant à cette affaire.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après avoir indiqué que le traitement de factures mobilise 60 % du temps de travail d'un agent ainsi qu'un coût de traitement significatif, Monsieur Michel COUPPÉ, Adjoint au Maire, développe les raisons pour lesquelles ce type de carte d'achat est proposé. Il fait ainsi part de la volonté de réduire les coûts de gestion et d'allégement de la tâche administrative. Il précise ensuite les conditions d'utilisation de la carte d'achat indiquant qu'elle reste limitée à une liste de fournisseurs référencés par la commune, une seule fois par semaine maximum, sans dépasser un plafond de 1000 € mensuel. Tous les achats sont récapitulés et contrôlés par le service comptabilité chaque fin de mois.
Il précise que la Caisse d'Epargne est le seul établissement bancaire à proposer cette solution de paiement aux collectivités, moyennant un coût annuel d'environ 1 000 €.
Monsieur Nicolas BATTEUX, Conseiller Municipal, intervient en indiquant que cette carte reste une solution de paiement intéressante pour tous les achats de petits montants.
En effet, il conviendra d'utiliser le traditionnel carnet de bons de commande avec paiement par mandat administratif pour les autres besoins de la collectivité.

6.2 DL-2012-130 : Mise en place d'une « Carte Affaires »

Rapporteur : Monsieur Michel COUPPÉ

La collectivité souhaite la mise en service d'une « Carte Affaires » destinée à Monsieur le Maire pour le paiement des frais professionnels dans le cadre de ses missions. Elle vise à simplifier et optimiser la gestion des frais professionnels.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en service d'une « Carte Affaires », et de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Tours pour une durée d'un an.

Après présentation des modalités proposées dans le cadre de la solution « Carte Affaires » de la Caisse d'Epargne Loire-Centre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De doter la commune de Villebarou d'un contrat « Carte Affaires » à effet du 1er janvier 2013,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat concernant cette carte et tout document se rapportant à cette affaire.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Michel COUPPÉ, Adjoint au Maire, précise qu'un des intérêts de cette carte Affaire consiste à permettre le paiement des frais professionnels de Monsieur le Maire sans la contrainte du recours au bon de commande. Il répond à Monsieur Dominique ESNAULT, Conseiller Municipal, qu'il s'agit en effet d'une véritable carte de paiement, contrairement à la carte d'Achat Public.

7. Baux agricoles

7.1 DL-2012-131 : Bail agricole / Michel FIOT

Rapporteur : Madame Arlette CLÉMENT

Considérant la cessation d'activité et le non renouvellement du bail agricole consenti au précédent exploitant échu au 31 octobre 2012, pour la parcelle cadastrée ZC 4 située au lieu dit « La Haute Borne »,

Considérant la possibilité de proposer cette parcelle à Monsieur Michel FIOT, exploitant agricole, en compensation de la perte d'exploitation qui le touche dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Mézières,

Considérant l'accord de Monsieur Michel FIOT par courrier reçu le 9 octobre dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur un bail agricole d'une durée de 9 ans,

- au bénéfice de Monsieur Michel FIOT, domicilié 10 rue de la Motte 41500 Suèvres,

- pour la parcelle ZC 4 d'une contenance de 1 ha 36 a 44 ca au lieu dit « La Haute Borne » moyennant le fermage de 150,70 € calculé selon l'indice de fermage 2012 établi par l'arrêté du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt du 11 juillet 2012,

- fermage réévalué chaque année en fonction de la variation de l'indice, est à verser au 1er novembre de chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

↳ De donner bail pour une période de neuf années ;

↳ D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Renouvellement des baux agricoles

Rapporteur : Madame Arlette CLÉMENT

L'ensemble des baux agricoles est arrivé à échéance au 31 octobre 2012.
A défaut de dénonciation par l'une ou l'autre partie, ces baux ont été reconduits automatiquement pour une durée de 9 ans.
Les baux ruraux de la collectivité concernent :

➔ Madame YVON Patricia pour la parcelle ZC 10 d'une contenance de 14 ares 39 ca au lieu-dit « La Haute Borne », pour un fermage de 12,56 € au titre de l'année 2012,

➔ Madame YVON Patricia pour la parcelle ZC 129 d'une contenance de 12 ares 05 ca au lieu-dit « La Haute Borne » pour un fermage de 10,63 € au titre de l'année 2012,

➔ à Monsieur THIBAULT Jacky pour la parcelle ZA 20 d'une contenance de 1 ha 88 a 33 ca au lieu dit « Les Gerbaults » pour un fermage de 124,94 € au titre de l'année 2012,

➔ à Monsieur THIBAULT Bruno pour la parcelle ZC 10 d'une contenance de 98 ares 61 ca au lieu-dit « La Haute Borne », pour un fermage de 86,06 € au titre de l'année 2012,

➔ à Monsieur BRUNEAU Philippe pour la parcelle ZC 4 d'une contenance de 40 ares au lieu-dit « La Haute Borne », pour un fermage de 44,18 € au titre de l'année 2012,

8. Salle des Fêtes « Raymond Billault/Bilan 2012 et tarifs 2013

8.1 Salle des fêtes « Raymond BILLAULT »/Bilan 2012

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude VÉE

<u>Répartition des utilisations de la salle des fêtes</u> :

La salle des fêtes a été utilisée en 2012 durant 205 jours, dont 82 jours par l'association REV dans le cadre de ses activités quotidiennes et 28 jours par les services municipaux.

Services municipaux :	**28 jours**
Mairie (cérémonies, …)	11 jours
ALSH	01 jour
Salle des Jeunes	04 jours
Multi Accueil - RAM	01 jour
Police Municipale	03 jours
Ecole élémentaire	02 jours
Ecole maternelle	01 jour
Commission Loisirs	05 jours
Travaux Mairie	00 jour
Associations et entreprises communales :	**59 jours**
REV	28 jours
ESV Pétanque	00 jour
ESV Football	03 jours
UNRPA	14 jours
UNCAFN	03 jours
APE	00 jour
VSE	01 jour
Comité des Fêtes	03 jours
Cyclo randonnée	01 jour
La Vigne et le Vin	02 jours
Témoins de Jéhovah	00 jour
Les Amis de la Musique	02 jours
Amicale des Placomusophiles	01 jour
Les Démons du Jeu	00 jour
Les Pieds sur Terre	00 jour
Tennis Club	01 jour
Associations et entreprises hors commune :	**28 jours**
➢ dont DDJS/CNDS	01 jour
➢ dont DDT	01 jour
➢ dont CDOS 41	01 jour
➢ dont COS	00 jour
➢ dont Pôle Emploi	00 jour
➢ dont réunion politique	01 jour
➢ dont CAF	01 jour
➢ dont Agglopolys	04 jours
➢ dont Association des Maires	00 jour

- dont UNCAFN de Marolles 01 jour
- dont FNACA de Blois 02 jours
- dont Comité Educateurs Foot 41 02 jours
- dont Paroisse de Fossé 00 jour
- dont Les Amis des Beaux-Arts 01 jour
- dont La Rose des Vents 01 jour
- dont Pays des Châteaux 01 jour
- dont CFA de Blois 02 jours
- dont Syngenta Agro 01 jour
- dont EPMS Herbault (étoile cyclo) 02 jours
- dont Conseil Général (Vars) 01 jour
- dont Association des Paralysés de France 02 jours
- dont CE Delphi Diesel 01 jour
- dont CE Leclerc de Blois 02 jours
- dont AAJB 01 jour
- dont Amicale sportive de Marolles 02 jours

Particuliers commune : 06 jours

Personnel communal 00 jour

Particuliers hors commune : 02 jours

REV (activités quotidiennes) : 82 jours

<u>Détail des locations gratuites accordées</u> :

La commune accorde une location gratuite annuelle à chaque association communale mais a également fait bénéficier certains organisateurs extérieurs de cette gratuité. Pour mémoire, les critères d'accord de la gratuité sont notamment fonction de l'ancienneté d'existence de l'association et de la participation effective des associations à la vie de la commune.

Associations et entreprises communales :

- REV 24 mars, 2 juin
- Cyclo Randonnée 9 septembre
- ESV Football 17 mai, 9 juin, 11 novembre
- UNRPA 12 janvier, 13 décembre
- UNCAFN 20 janvier, 27 novembre
- Comité des Fêtes 04 février
- VSE 18 février
- APE 26 novembre
- Les Amis de la Musique 10 et 11 décembre
- Tennis Club 25 novembre

Associations et entreprises hors commune :

- Les Amis des Beaux Arts 2 décembre
- CDOS 41 20 septembre
- Agglopolys 10 mai, 31 mai
- DDSP 17 janvier
- Pays des Châteaux 05 avril
- CFA de Blois 18 et 19 avril
- EPMS Herbault (étoile cyclo) 23 et 24 mai
- Conseil Général (Vars) 01 juillet
- Asso des Paralysés de France 15 et 16 septembre

Litiges en cours : Aucun

Visualisation des types d'utilisateurs de la salle des fêtes

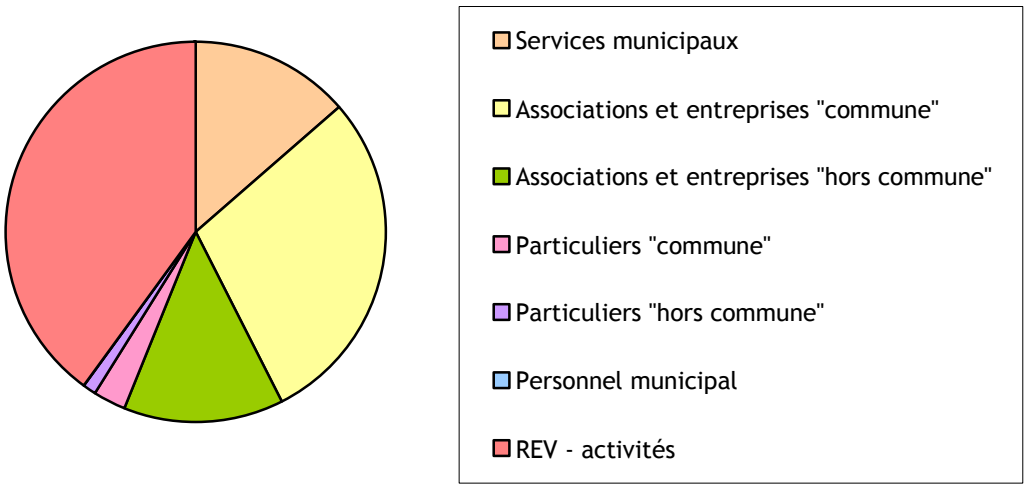

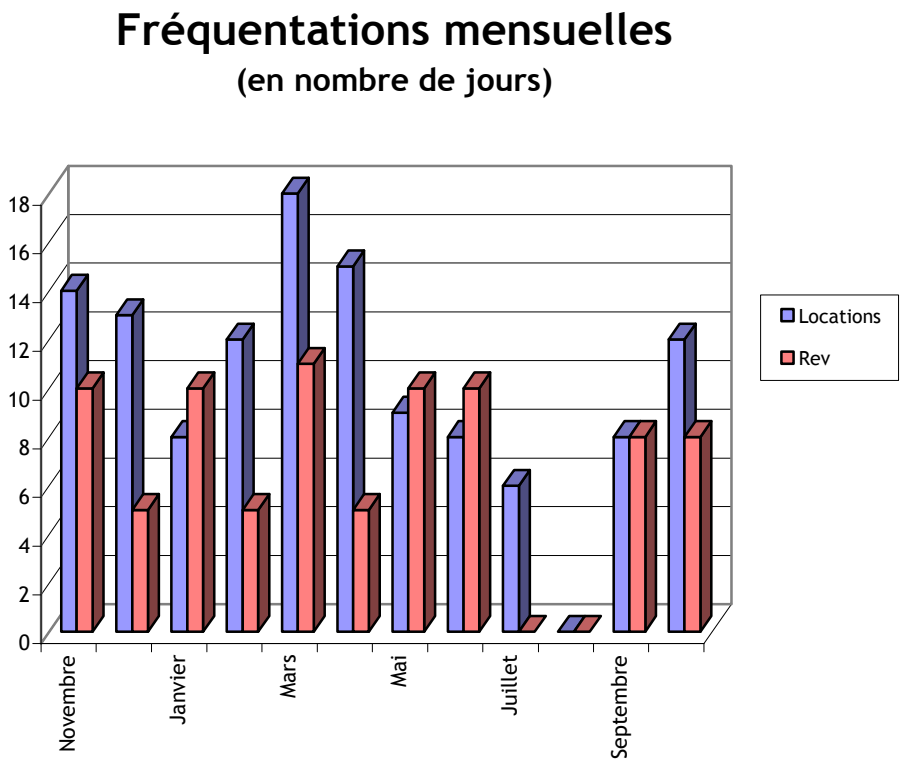

CONCLUSIONS

Dans ce pré bilan, qui reste prévisionnel, on relève cette année un déficit sensiblement moindre qu'en 2011.

Le nombre de gratuités a augmenté par rapport à 2011 (de 25 à 29), de même que les dépenses de nettoyage liées à ces mises à dispositions sans recette.
Globalement les recettes présentent une sensible hausse non significative du fait de l'augmentation du nombre de gratuités accordées.

Cette année, nous n'avons pas eu à déplorer de dégradations comme en 2011.

La consommation gaz reste une estimation mais en nette diminution depuis que l'isolation extérieure a été réalisée. On estime à 2 000 € l'économie de gaz réalisée grâce à l'isolation par rapport à l'an dernier.

Le problème de ventilation est résolu depuis la modification en marche/arrêt manuelle.

Le problème de la barrière reste entier. Elle est de nouveau dégradée, et cette fois, sans identification du ou des responsables. La vidéo aurait été utile.

Le poste nettoyage semble avoir augmenté mais en fait en 2011, 2 mois n'ont pas été comptabilisés.

Il serait nécessaire de faire un bilan sur une année civile du 01/01 au 31/12 pour faire quelque chose de très précis mais cela ne peut être fait avant février le temps d'avoir toutes les factures. Néanmoins ce pré bilan prévisionnel reste fiable pour décider ou non d'une augmentation des locations.

PROPOSITION

Au vu de ce pré bilan, on peut proposer une hausse des tarifs de location de 2 % (arrondi à l'euro le plus proche).

Par ailleurs, compte tenu de l'installation d'un « Alcoborne » dans la salle des fêtes, avec mise à disposition du locataire d'une vingtaine d'embouts, il est nécessaire d'envisager une modification du règlement intérieur. Cette modification du règlement stipulera la mise à disposition gracieuse de 20 embouts avec possibilité d'en avoir un plus grand nombre sur demande et moyennant participation financière.

8.2 DL-2012-132 : Salle des fêtes « Raymond BILLAULT »/Tarifs 2013

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude VÉE

	COMMUNE	2012	2013	COMMENTAIRES
SEMAINE	PARTICULIERS	393,00 €	401,00 €	
	ASSOS	428,00 €	437,00 €	25 % réduction/jour supplémentaire
	CE ET ENTREPRISES	459,00 €	468,00 €	25 % réduction/jour supplémentaire
	VIN D'HONNEUR	141,00 €	144,00 €	
WEEK END	PARTICULIERS	502,00 €	512,00 €	
	ASSOS	516,00 €	526,00 €	1 Assemblée générale et 1ère manifestation gratuite*
	JOURNEE EXCEPTION ASSOS	393,00 €	401,00 €	A la journée
	CE ET ENTREPRISES	561,00 €	572,00 €	

* Une gratuité est accordée aux associations communales, à caractère social, sportif et culturel, pour la première utilisation de l'année selon les conditions suivantes :

- existence de l'association depuis au moins 18 mois,
- participation active à la vie locale selon l'appréciation de la municipalité.

	HORS COMMUNE	2012	2013	COMMENTAIRES
SEMAINE	PARTICULIERS	676,00 €	690,00 €	
	ASSOS	676,00 €	690,00 €	25 % réduction/jour supplémentaire
	CE ET ENTREPRISES	745,00 €	760,00 €	25 % réduction/jour supplémentaire
	VIN D'HONNEUR	176,00 €	180,00 €	
WEEK END	CROIX ROUGE SECOURS POPULAIRE ETC	392,00 €	400,00 €	
	PARTICULIERS	1 199,00 €	1 223,00 €	
	ASSOS	1 199,00 €	1 223,00 €	
	CE ET ENTREPRISES	1 316,00 €	1 342,00 €	

De plus, le Conseil Municipal décide :

1) la gratuité pour les réunions de conseil organisées dans la salle des fêtes par :
- VALECO,
- l'Association des Maires de France
- la Communauté d'Agglomération de Blois

2) qu'une gratuité est allouée et ce, **tous les quatre ans**, pour :
- le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir et Cher
- l'USEP du Loir et Cher
- le Comité des Œuvres Sociales de Loir et Cher
- Plus FM
- la Mutualité Sociale Agricole
- la Fédération des Délégués Départementaux de l'Education Nationale
- l'Association des Paralysés de France

3) que le tarif communal est appliqué à :
- l'Association des Pupilles de l'Etat
- la Communauté d'Agglomération de Blois
- la DDT de Blois

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suite à l'intervention de Monsieur Gérard LECOMTE, Conseiller Municipal, Monsieur Jean-Claude VÉE, Adjoint au Maire, affirme que la salle communale « Raymond BILLAULT » proposée à la location est qualifiée de salle polyvalente par la Commission Sécurité.

9. Rapports de la Communauté d'Agglomération de BLOIS et des instances intercommunales

9.1. Conseil Communautaire et Commissions diverses

9.1.1 Conseil Communautaire

Monsieur Jean-Claude BORDEAU, membre du Conseil Communautaire, rapporte :

- Le prochain Conseil Communautaire, le 10 décembre 2012 à Orchaise.
- La signature du protocole d'accord entre la CCI et Agglopolys pour l'acquisition de la parcelle pour la création de l'équipement dit du « Jeu de Paume » ;
- L'ouverture des plis dans le cadre de la consultation de marché « Jeu de Paume », le jeudi 20 décembre 2012, avec un nombre très important de candidats.

9.1.2 Transports

Madame Arlette CLÉMENT, membre du Conseil Communautaire, rapporte :

- L'avenant nécessaire pour la fourrière automobile et animale, suite à l'intégration de nouvelles communes dans le périmètre d'Agglopolys depuis 1er janvier 2012.
- La livraison du nouveau dépôt bus fin décembre 2012 ;
- La délégation de service publique au bénéfice de KEOLIS avec exploitation du réseau actuel au 1er janvier 2013 pour une durée de 8 ans., et la mise en œuvre d'un nouveau réseau au 1er septembre 2013. Ce nouveau dispositif devrait présenter le cadencement des lignes régulières, la création de lignes complémentaires, le fonctionnement de 3 lignes principales les dimanches et jours fériés, une desserte via les châteaux, un TAD (transport à la demande) étoffé, un service de transport à destination des personnes à mobilité réduite, la possibilité de prendre une option de transport à vélo,…

  Madame Arlette CLÉMENT, membre du Conseil Communautaire, annonce 5 réunions publiques, dont une à Villebarou afin de présenter la nouvelle prestation.

Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, indique son intension de faire modifier la prestation de transport pour Villebarou lorsque l'aménagement de la Zac des Mézières sera réalisé. Il stipule que des modifications sont toujours possibles dès lors qu'elles ne bouleversent pas l'économie du contrat qui a été passé.
Il souligne l'effort fait par le nouveau prestataire afin d'assurer une meilleure desserte des zones commerciales, artisanales et industrielles, ainsi que pour le service de transport de porte à point.

Monsieur Jean-Christophe DESPRES, Conseiller Municipal délégué aux Sports, déplorant les limites du transport scolaire via le lycée Augustin THIERRY, espère une amélioration du fait de la nouvelle délégation de service public. Monsieur le Maire répond que s'agissant d'un transport scolaire, cette prestation est différenciée dans l'offre globale de la délégation confiée à KEOLIS.

9.1.3 Habitat

Madame Arlette CLÉMENT, membre du Conseil Communautaire, rapporte :

- Que la commission considérera lors du prochain Conseil Communautaire l'intérêt communautaire dans le cadre de la stratégie d'Agglopolys pour de déploiement du très haut débit. Elle rappelle qu'à partir des projets d'investissements des différents opérateurs, le Conseil Général a élaboré en 2011 son schéma directeur de développement du numérique, à l'échelle des 26 communes, avec pour objectif la couverture de 70 % de la zone. Depuis janvier 2012, le périmètre d'Aggloploys s'est étendu et intègre désormais 48 communes, nécessitant ainsi une nouvelle réflexion de l'intérêt communautaire.

  Elle poursuit annonçant quelques échéances :

- février 2013 : signature d'une convention entre Agglopolys – Romorantin – Vendôme et Orange ;

- 2014 : déploiement de la fibre optique à Blois, puis en priorité les zones d'activités économiques, commerciales et industrielles ;
- 2015 : déploiement de la fibre optique sur les communes de l'agglomération

Monsieur Jean-Christophe DESPRES, Conseiller Municipal délégué aux Sports, souligne la nécessité d'anticiper les besoins de Villebarou dans le cadre de l'aménagement de la Zac des Mézières, en terme de très haut débit.

9.2. DL-2012-133 : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement 2011 d'Agglopolys

Rapporteur : Monsieur Michel COUPPÉ

Vu la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement 2011 d'Agglopolys,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De donner acte de la transmission et de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement 2011 d'Agglopolys annexé à cette délibération.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avant le vote du document, Monsieur Michel COUPPÉ, énonce des éléments significatifs présentés dans le rapport, tels que :
- Assainissement collectif géré en régie à 52 %, et en Délégation de Service public à 48 %, pendant que l'assainissement non collectif est exclusivement géré en régie ;
- Suez Lyonnaise des Eaux, Saur et Véolia se voient confier en délégation l'exploitation du service par Agglopolys ;
- Service d'assainissement collectif = 27 967 abonnés, 5 045 503 m3 facturés ;
- Service d'assainissement non collectif = 2 402 abonnés
- lissage du prix de l'eau en 2011 (1,23 €TTC/m3) pour toutes les communes, puis augmentation de 4,5 centimes d'euro TTC par an dans le cadre du financement du plan pluri annuel d'investissement 2012-2015. Cette augmentation fera donc passer le prix de l'eau, selon la commune, entre 1,22 € et 1,29 € TTC en 2011, à un delta de 1,23 € à 1,302 € TTC en 2012.

9.3 Val Eco/Partenaire thermo - composteur et animations pour les écoles

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

La commune de Villebarou poursuit ses actions en terme de développement durable. En effet, un thermo composteur, de concept finlandais, a été installé mercredi 31 octobre 2012 à proximité de la restauration municipale, par Val Eco.

Cette initiative expérimentale, que Villebarou est la première commune à tester, permet de traiter les déchets de la restauration scolaire et périscolaire.

Les objectifs poursuivis par ce projet sont les suivants :
- réduire le poids des poubelles,
- sensibiliser les enfants au traitement des déchets,
- récolter un bon compost,

- tester le concept finlandais.

En comparaison avec le composteur traditionnel, on peut souligner les avantages suivants :

- grâce à son isolation thermique et à son système de ventilation, le compostage des déchets est plus efficace et fonctionne toute l'année,
- le thermo composteur ingère toutes matières organiques, végétales et animales, y compris la matière sèche avec les serviettes papier utilisées par les enfants,
- il est étanche ; les rongeurs ne peuvent pas y rentrer,
- les déchets se transforment en terreau de compost en 5-8 semaines.

Par ailleurs, Val Eco a installé deux autres composteurs traditionnels en bois. Le premier sert à recevoir les déchets végétaux (déchets de cuisine, ….) si le thermo composteur d'une capacité de 550 litres arrive trop vite au seuil maximum de remplissage. Le second est destiné à stocker les copeaux de bois et la sciure qui doivent être régulièrement déposés dans le thermo composteur.

L'expérimentation est complétée par des animations auprès des deux écoles et de l'ALSH, afin de sensibiliser ce public dès le plus jeune âge.

Par la même occasion, et afin de faire adopter les gestes éco citoyens,Val Eco animera des ateliers sur les thèmes de la déchetterie, la pollution et les filières, aux élèves de tous cycles de l'école élémentaire « Jacques PRÉVERT ».

10 Rapports des commissions communales

10.1 Finances

10.1.1 DL-2012-134: Budget Commune/Décision modificative n° 4

Rapporteur : Monsieur Michel COUPPÉ

FONCTIONNEMENT

Dépenses

DF/60632	Ajustement article Fournitures de petit équipement - Travaux Ecurie	7 000,00
DF/60636	Ajustement article Vêtements de travail	1 300,00
DF/6135	Ajustement article Locations mobilières	2 000,00
DF/61558	Ajustement article Réparation chauffage et station de pompage	25 000,00
DF/6232	Ajustement article Fêtes et cérémonies Festival et Trophées Sport	7 000,00
DF6411	Ajustement article personnel titulaire	-16 000,00
DF/6453	Ajustement article cotisations CNRACL	-9 000,00
DF/673	Ajustement article Titre annulé sur exercice antérieur	180,00
DF/022	**Dépenses imprévues**	-52 780,00
DF/023	**Virement à la section d'investissement**	87 550,00
	TOTAL	**52 250,00**

Recettes

RF/722	Travaux en régie - Ajustement opération aménagement paysager tennis	900,00
RF/722	Travaux en régie - Création Ecurie	22 000,00
RF/7788	Ajustement article Produits exceptionnels divers	29 350,00
	TOTAL	**52 250,00**

Total des dépenses Fonctionnement		Total des recettes Fonctionnement	
Total budget primitif 2012	3 883 248,00	Total budget primitif 2012	3 883 248,00
Décision modificative (4)	52 250,00	Décision modificative (4)	52 250,00
TOTAL Budget Primitif	**3 935 498,00**	**TOTAL Budget Primitif**	**3 935 498,00**
+ DM		**+ DM**	

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>

DI/2111/052	Ajustement opération - Acquisitions Terrains	-16 000,00
DI/2112/052	Ajustement opération - Reprise lotissement Croix Rouge	400,00
DI/2121/368	Travaux en régie - Ajustement opération aménagement paysager tennis	900,00
DI/2138/370	Travaux en régie - Création Ecurie	22 000,00
DI/21538/361	Ajustement opération - Vidéoprotection	-20 000,00
DI/2313/330	Ajustement opération Mise en conformité électrique Eglise	2 100,00
DI/20421/362	Ajustement opération - Toue Cabanée	9 150,00
DI/2313/362	Ajustement opération - Toue Cabanée	- 6 000,00
DI/2315/331	Ajustement opération - Fossé Deriano	-50 000,00
DI/276341	Créances immobilisées - Avance budget ZAC	145 000,00
	TOTAL	**87 550,00**

<u>Recettes</u>

RI/021	**Virement de la section de fonctionnement**	87 550,00
	TOTAL	**87 550,00**

Total des dépenses Investissement		Total des recettes Investissement	
Total budget primitif 2012	**2 458 070,00**	Total budget primitif 2012	**2 458 070,00**
Décision modificative (4)	87 550,00	Décision modificative (4)	87 550,00
TOTAL Budget Primitif	**2 545 620,00**	**TOTAL Budget Primitif**	**2 545 620,00**
+ DM		**+ DM**	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D’approuver la décision modificative Budget Commune n° 4.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

10.1.2 DL-2012-134-1 : Budget Commune/Décision modificative n° 5

Rapporteur : Monsieur Michel COUPPÉ

INVESTISSEMENT

Dépenses

DI/20421/362	Acompte Observatoire Loire - Toue cabanée	- 9 150,00
DI/2313/362	Acompte Observatoire Loire - Toue cabanée	9 150,00
DI/2184/339	Ajustement opération Multi Accueil	- 520,00
DI/2188/339	Ajustement opération Multi Accueil	520,00
	TOTAL	**0,00**

Total des dépenses Investissement

Total budget primitif 2012		2 545 620,00
Virement de crédit		0,00
TOTAL Budget Primitif	**DM + VC**	**2 545 620,00**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la décision modificative Budget Commune n° 5.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.1.3 DL-2012-134-2: Budget Eau/Décision modificative n° 2

Rapporteur : Monsieur Michel COUPPÉ

INVESTISSEMENT

Recettes

RI/2315	Ajustement article	- 12 665,00
RI/2158	Ajustement article	12 665,00
	TOTAL	**0,00**

Total Investissement Budget Primitif 2012	132 004,00
Décision modificative n° 2	0,00

TOTAL Budget Primitif	**+ DM 2**	**132 004,00**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la décision modificative Budget Eau n° 2.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.1.4 DL-2012-135: Budget Zac des Mézières/Décision modificative n° 2

Rapporteur : Monsieur Michel COUPPÉ

FONCTIONNEMENT

Dépenses

DF/6015	Ajustement article - achats terrain à aménager	58 779,00
DF/605	Ajustement article - achats matériel, équipement et travaux	-50 000,00
	TOTAL	**8 779,00**

Recettes

RF/7133	Ajustement article - variation des en-cours de production de biens	8 779,00
	TOTAL	**8 779,00**

Total des crédits dépenses Fonctionnement		Total des recettes Fonctionnement	
Total budget primitif 2012	197 221,00	Total budget primitif 2012	197 221,00
Décision modificative (2)	8 779,00	Décision modificative (2)	8 779,00
TOTAL Budget Primitif + DM	206 000,00	**TOTAL Budget Primitif + DM**	206 000,00

INVESTISSEMENT

Dépenses

DI/3351	Ajustement article - Terrains	58 779,00
DI/3355	Ajustement article - Travaux	-50 000,00
	TOTAL	**8 779,00**

Recettes

RI/168748	Ajustement article - Avance commune	145 000,00

RI/1641	Ajustement article - Emprunts en euros	-136 221,00
	TOTAL	**8 779,00**

Total des crédits dépenses Investissement		Total des recettes Investissement	
Total budget primitif 2012	197 221,00	Total budget primitif 2012	197 221,00
Décision modificative (2)	8 779,00	Décision modificative (2)	8 779,00
TOTAL Budget Primitif + DM	206 000,00	**TOTAL Budget Primitif + DM**	206 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la décision modificative Budget Zac des Mézières n° 2.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.1.5 DL-2012-136: Admissions en non valeur de créances

Rapporteur : Monsieur Michel COUPPÉ

Le Conseil Municipal a été informé lors de sa réunion du 1er octobre dernier, des démarches engagées par les services pour le recouvrement de créances ainsi que de l'éventualité d'une admission en non valeur de créances modestes dont la valeur maximale est de 10 €. Il est rappelé que cette admission en non valeur est proposée en raison de la modicité de certaines créances à recouvrer en regard de l'importance des démarches à accomplir pour leur recouvrement.

Après rapprochement avec les services du comptable municipal, une liste des créanciers répondant aux critères annoncés pour une admission en non valeur est proposée au Conseil Municipal pour une somme totale de 351,71 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'admission en non valeur de ces créances à hauteur de 351,71 €,
- D'affecter cette somme en crédit à l'article 6541 « Créances admises en non valeur ».

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour plus de renseignements concernant cette liste de créanciers, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à se rapprocher de Monsieur Michel COUPPÉ, adjoint au Maire.

10.1.6 DL-2012-137: Accord de principe sur le dépôt de demandes de subventions

Rapporteur : Monsieur Michel COUPPÉ

Vu les divers projets de la collectivité en cours,

Vu que le prochain Conseil Municipal se tiendra le lundi 28 janvier 2013,

S'il y a l'opportunité de présenter un dossier de demande de subvention avant la prochaine réunion, Monsieur le Maire sollicite l'accord de principe du Conseil Municipal pour réaliser les démarches nécessaires pour des demandes de subventions concernant les projets en cours de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires afin de solliciter des subventions,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers de demande de subventions.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.1.7 DL-2012-138 : Accord d'une remise gracieuse sur pénalités liées au défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme

Rapporteur : Monsieur Michel COUPPÉ

Vu l'article L 251-A du Livre des Procédures Fiscales donnant compétence aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme.

Vu l'avis favorable de remise de pénalités présenté par la Trésorerie de Blois Agglomération en date du 20 novembre 2012,

Compte tenu de l'envoi systématique par le Trésor Public de l'avis de somme à payer à l'adresse de construction faisant l'objet du permis de construire, et du fait que le requérant justifie d'une adresse de résidence différente de celle de la construction et qu'il n'a pas reçu cet avis, Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal de délibérer sur cette demande de remise de pénalité s'élevant à 16,84 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut du paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme, s'élevant à 16,84 euros
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.1.8 DL-2012-139 : Accord d'une remise gracieuse sur pénalités liées au défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme

Rapporteur : Monsieur Michel COUPPÉ

Vu l'article L 251-A du Livre des Procédures Fiscales donnant compétence aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme.

Vu l'avis favorable de remise de pénalités présenté par la Trésorerie de Blois Agglomération en date du 20 novembre 2012,

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal de délibérer sur cette demande de remise de pénalité s'élevant à 5,19 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut du paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme, s'élevant à 5,19 euros

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.1.9 DL-2012-140 : Vente de lits enfants du Multi Accueil

Rapporteur : Monsieur Michel COUPPÉ

Selon l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), il est nécessaire que le Conseil Municipal valide par une délibération la vente de tout matériel communal à un particulier.

Considérant deux lits enfants ne correspondant plus aux normes exigées pour les structures d'accueil de la petite enfance,

Considérant la possibilité de proposer l'acquisition de ces lits aux assistantes maternelles au prix unitaire de 100 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la vente des deux lits enfants au prix unitaire de 100,00 €,

- D'imputer la recette correspondante au budget général.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Voirie et réseaux

10.2.1 Lancement d'une consultation pour le balayage et curage mécanique des voiries de la commune

Rapporteur : Monsieur Michel COUPPÉ

Une consultation pour assurer la prestation de balayage mécanique et nettoyage des caniveaux de la commune a été ouverte jusqu'au 17 décembre 2012.

10.2.2 Lancement d'une consultation concernant la maintenance et assistance technique pour les installations d'Eclairage Public

Rapporteur : Monsieur Michel COUPPÉ

Une consultation pour assurer la prestation de maintenance et assistance technique pour le réseau d'Eclairage Public de la commune va très prochainement être lancée.

10.2.3 Fossé DERIANO/Fin des travaux et aménagement paysager

Rapporteur : Monsieur Michel COUPPÉ

Monsieur Michel COUPPÉ, Adjoint au Maire, annonce que les canalisations d'évacuation d'eau sont posées mais que les travaux de réalisation de la noue paysagère ne pourront être engagés que l'année prochaine compte tenu des intempéries. Ainsi l'évacuation des eaux de pluie et de ruissellement est déjà efficiente mais pas la récupération.
Monsieur Gérard LECOMTE, Conseiller Municipal, alerte sur le danger généré par le passage des voitures au plus près des boites à lettres cidex, au niveau du caniveau, de manière à éviter le creux formé sur la chaussée depuis l'installation des grilles d'évacuation d'eau. Bien qu'un panneau « Danger » provisoire ait été installé, il réclame une signalisation de danger permanente. Monsieur Michel COUPPÉ, Adjoint au Maire, répond que les services d'Agglopolys installeront cette signalisation définitive après réalisation des travaux de rabotage de la chaussée.

10.3 Urbanisme

10.3.1 Déclaration d'Intention d'Aliéner

Rapporteur : Madame Arlette CLÉMENT

- Bâti sur terrain propre, d'environ 520 m², situé 63 rue du Moulin 41000 VILLEBAROU, parcelle AV 103.

- Bâti sur terrain propre, d'environ 696 m², situé 18 rue des Gouaches 41000 VILLEBAROU, parcelle AP 290.

Le Droit de Préemption Urbain n'est pas exercé pour les parcelles ci-dessus.

10.3.2 Arrêté de DUP/Zac des Mézières

Rapporteur : Madame Arlette CLÉMENT

Madame Arlette CLÉMENT, Adjointe au Maire, informe qu'un arrêté n° 2012324-0003 a été pris par la préfecture de Loir-et-Cher, déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de la Zac du Parc des Mézières sur le territoire et au profit de la commune de Villebarou, et mise en comptabilité du PLU de la commune.

10.4 Affaires Générales

10.4.1 Décoration et illuminations de Noël

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude VÉE

Le service Technique installera les décorations et illuminations de Noël au cours de la semaine 49, soit le 1ère semaine de décembre, et procèdera à la dépose durant la semaine 3 de 2013.

A Monsieur Dominique ESNAULT, Conseiller Municipal, il est précisé que les horaires d'éclairage public resteront les mêmes pendant cette période, sauf les nuits du 24 et 31 décembre qui ne connaîtront pas de coupure nocturne.

10.4.2 Distribution de sapins de Noël dans les services

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude VÉE

Le service Technique procèdera à la distribution des sapins de Noël pour une installation dans les différents services de la collectivité, entre le 5 et le 12 décembre.

10.5 Affaires sociales

10.5.1 Bilan du forum Habitat du mardi 27 novembre 2012

Rapporteur : Madame Geneviève RIGUIER

Les caisses de retraite complémentaires Agirc et Arcco ont organisé un forum « Mon logement de demain », le mardi 27 novembre, à la salle des fêtes de Villebarou. Ce salon à destination principalement d'une population Senior, visait à la sensibiliser aux questions « Comment bien vieillir ? ; comment et pourquoi adapter son logement ? ; comment prévenir les chutes ? ;... ».
La sensibilisation du public à l'anticipation de l'adaptation du logement ainsi que la proposition de dispositifs permettant de favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible, et dans les meilleures conditions, constituaient les principaux objectifs de ce salon.
Le public a également pu participer à un atelier proposé par des éducateurs de « Ciel Bleu » visant à prévenir les chutes.
Bilan très positif pour cette 1ère édition.

Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, se félicite de la tenue de cet évènement à Villebarou qui s'inscrit pleinement dans la démarche de la municipalité, notamment avec les 3 S – Sport-Santé-Séniors.

10.5.2 Bilan du repas des Aînés du dimanche 18 novembre 2012

Rapporteur : Madame Geneviève RIGUIER

Madame Geneviève RIGUIER, Adjointe au Maire, rapporte que la bonne humeur était de mise lors de ce traditionnel repas des Aînés. Elle déplore cependant l'absence d'un certain nombre d'habitués, soit partis aux Antilles dans le cadre d'un voyage organisé par l'UNRPA, soit malades ou bien disparus au cours de l'année. Elle suggère de choisir une autre date pour le prochain repas des Aînés en raison d'un projet de voyage ou sortie d'ores et déjà programmé le troisième dimanche de novembre 2013 par l'UNRPA.

10.6 Affaires Scolaires

10.6.1 Ecole élémentaire/Animation « Pain »/Boulangerie LASNEAU et hypermarché CORA

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Dans le cadre du projet scolaire de l'école élémentaire Jacques PRÉVERT, les élèves de la classe de CE1 de Madame Cathy LECOINTE ont rencontré jeudi 15 novembre 2012, Monsieur Christian LASNEAU, boulanger-pâtissier à Villebarou, pour découvrir les différentes étapes de la fabrication du pain et des brioches.

Après avoir accueilli ses visiteurs avec un croissant au beurre fait maison, Monsieur Christian LASNEAU a prodigué un cours pratique débutant par l'ensemencement du blé pour arriver à cet aliment que l'on retrouve sur toutes les tables.
Chaque élève a ensuite fabriqué sa boule de pain blanc ainsi qu'une petite brioche qui, après cuisson, ont été livrés à l'école pour être servis au goûter.

Par ailleurs, l'hypermarché CORA organisera prochainement des ateliers au rayon boulangerie - pâtisserie avec fabrication du pain et gâteaux. Les enfants seront ainsi sensibilisés à la fabrication du pain bio qui leur est servi chaque jeudi, à l'occasion du repas bio.

Madame Nathalie VEZIN, Adjointe au Maire, adresse ensuite de vifs remerciements à Monsieur Christian LASNEAU, au magasin CORA pour cette animation, ainsi qu'aux enseignants pour leur constante implication dans les divers projets.

10.6.2 Ecole élémentaire/Cross du vendredi 30 novembre 2012

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Le pôle Sports ainsi que les enseignants de l'école élémentaire Jacques Prévert ont organisé pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 un cross vendredi 30 novembre 2012 au parc des Mézières.

Deux courses se sont déroulées :

- une course poussins/poussines (CE2/CM1),

- une course benjamins/benjamines (CM2).

Bravo à tous pour cette initiative sportive favorable pour la santé des enfants.

10.6.3 Ecole élémentaire/Intervention de l'Association Handichiens

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

L'école élémentaire Jacques PRÉVERT accueillera l'Association Handichiens de Vineuil au sein de l'école vendredi 21 décembre 2012 de 15h30 à 16h30.

A cette occasion, les bouchons en plastique et liège collectés par la commune seront remis à cette association. Les bouchons en plastique seront ensuite envoyés à l'association "Bouchons d'Amour" (parrain Jean-Marie Bigard). L'association Handichiens perçoit ainsi, au niveau national, des fonds pour acheter des chiots qui seront formés pour guider les personnes en situation de handicap.
Les bouchons en liège seront quant à eux expédiés au Portugal par le biais de l'association Handichiens, à destination d'une société qui les recycle et qui sont réinvestis dans l'isolation (chapes béton), la maroquinerie (semelles) et l'aéronautique (composants)…
Les élèves assisteront à une démonstration des services que peuvent rendre les chiens formés pouvant répondre jusqu'à 50 commandes.

Cette animation Handichiens permettra une sensibilisation des enfants et leur permettra peut-être de porter un autre regard sur le handicap.

10.7 Enfance et Jeunesse

10.7.1.DL-2012-141 : Recrutement d'animateurs pour l'A.L.S.H. et la Salle des Jeunes pour l'année 2013

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Dans le cadre des besoins en personnel générés par les activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et de la Salle des Jeunes pour les mercredis, vacances scolaires 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De recruter au maximum 8 adjoints d'animation contractuels pour les mercredis et périodes de « petites vacances » 2013, pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ;

- De recruter au maximum 3 adjoints d'animation contractuels pour les périodes de « petites vacances » 2013, un adjoint d'animation les mercredis, en cas d'absence de l'agent permanent, pour la Salle des Jeunes.

- De recruter des adjoints d'animation contractuels en fonction du nombre d'enfants inscrits pour la période d'été 2013 pour l'Accueil de loisirs Sans Hébergement et la Salle des Jeunes, soit 16 au total, rémunérés à l'échelon 1 de l'échelle 3 proportionnellement à la vacation effectuée.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et toutes pièces s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.7.2 DL-2012-142 : Contrat de la psychologue Mme Sandrine ROSSAT/Multi Accueil, Relais Assistantes Maternelles

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Afin d'assurer au mieux des réunions débats sur les thèmes de l'enfance auprès du Multi Accueil et Relais Assistantes Maternelles, il est nécessaire de renouveler le contrat de Madame Sandrine ROSSAT arrivant à échéance au 31 décembre 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De renouveler le contrat de la psychologue contractuelle du 1er janvier au 31 décembre 2013. Cet agent sera rémunéré en fonction des heures effectuées au 6ème échelon du grade psychologue hors classe, Indice Brut 910 et Indice Majoré 741, congés payés en sus. La rémunération évoluera en fonction de l'actualisation des indices et de la réglementation en vigueur.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes pièces s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.7.3 « Noël dans les rues » le samedi 15 décembre 2012

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Le pôle Enfance Jeunesse, le pôle Sports, la Ludothèque, la Bibliothèque, et l'EMA (Ecole Municipale des Arts), organiseront la fête de Noël à Villebarou, Place de La Fontaine, ainsi que dans la salle du Conseil Municipal (grands jeux de la Ludothèque), le samedi 15 décembre de 14h30 à 18h.
Le thème choisi pour cette édition est « la lumière ».

Des nombreuses activités (photophores, boules de Noël, lampions, maquillage, skate, trottinettes), encadrées par les animateurs municipaux, seront proposées. Des histoires de Noël seront contées.

A 16h30, les enfants accueilleront le Père Noël.

A 17 heures, aura lieu un départ de trottinettes.

A 17h05, sera proposée une marche de Noël avec les lampions.

A 17h30, un cracheur de feu animera par sa prestation la Place de La Bastille.

Pour terminer, à 18 heures, Place de La Fontaine, une surprise vous attendra avec une animation son et lumière.

Comme les années passées, la municipalité offrira vin chaud, chocolat chaud, crêpes, pour le plus grand bonheur des petits et des grands.

10.7.4 Noël au Service Petite Enfance jeudi 20 et vendredi 21 décembre 2012

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Le service Petite Enfance organisera plusieurs rencontres autour du thème de Noël.

Le personnel du Relais Assistantes Maternelles invitera les assistantes maternelles à une matinée de Noël jeudi 20 décembre 2012 à 9h45 à la Maison de l'Enfance. Une projection du film « T'Choupi » leur sera proposée, suivie d'une collation de petits gâteaux de Noël confectionnés, à leur initiative, par les assistantes maternelles. Le verre de Noël sera offert par la municipalité.

L'équipe du Multi Accueil invitera les familles des enfants utilisateurs de ce service à un goûter vendredi 21 décembre 2012 à partir de 15h30 à la Maison de l'Enfance.
Le film d'animation « T'Choupi » sera aussi diffusé aux enfants avant le goûter.

10.7.5 DL-2012-143 : Salle des Jeunes/Modification du règlement intérieur

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Vu les conditions d'âges stipulées dans le règlement intérieur qui permettent l'accès à la Salle des Jeunes,

Vu l'inégalité générée par le règlement qui ne permet l'accueil des jeunes que s'ils ont atteint l'âge de 11 ans au moment de l'inscription,

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur afin que l'accès à la Salle des Jeunes soit possible pour tout jeune atteignant l'âge de 11 ans au cours de l'année civile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter la modification du règlement intérieur de la Salle des Jeunes afin de permettre l'accueil des jeunes dès lors qu'ils auront atteint l'âge de 11 ans au cours de l'année civile,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.7.6 Ludothèque/Projet « Seniors »

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Ce projet consiste à ouvrir la Ludothèque sur un nouveau créneau horaire spécifiquement dédié aux « Seniors », à raison de deux fois par mois.
Les objectifs poursuivis sont entre autres de :

- faire découvrir aux adultes les jeux de société,
- créer des rencontres avec d'autres ludothèques,
- organiser des tournois de jeux,
- organiser des rencontres intergénérationnelles.

Les jours et les créneaux seront communiqués ultérieurement.

10.7.7 Accompagnement à la Scolarité/Projet jardin/Plantations d'arbres fruitiers

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Dans le cadre du projet jardin, les enfants inscrits à l'Accompagnement à la Scolarité, encadrés par Monique GIRAUDEAU, Christophe GALLOYER et les bénévoles, ont participé à la plantation d'arbres fruitiers, mardi 27 novembre 2012, au jardin des Lutins situé à la Maison des Progrès.

Bravo à tous pour cette belle initiative et pour la réelle implication des animateurs et des parents.

Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, ajoute que l'Accompagnement à la scolarité, et les animateurs, Madame Monique GIRAUDEAU, Monsieur Christophe GALLOYER, l'équipe de bénévoles seront mis à l'honneur lors de la cérémonie des vœux pour les actions menées avec les enfants en harmonie avec les projets communaux.

10.8 Sports

10.8.1 Soirée des trophées sportifs le jeudi 20 décembre 2012

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe DESPRES

La remise des trophées sportifs se déroulera le 20 décembre 2012 à 19h00 à la salle des fêtes Raymond BILLAULT. Elle récompensera les acteurs du sport des clubs de la commune et ceux adhérents à des clubs extérieurs résidant à Villebarou. Les nominés ont été désignés par les clubs de la commune, par les habitants et la commission Sport. La commission Sport a choisi les 13 lauréats qui se verront décerner un trophée.

Seront invités à cette cérémonie, les lauréats, les nominés et les acteurs du Sport de la commune.

Cette cérémonie sera parrainée par Sonia BOMPASTOR, capitaine de l'équipe féminine de football de l'Olympique Lyonnais et joueuse de l'équipe de France.

10.8.2 Bilan du séjour Char à Voile

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe DESPRES

Un séjour de découverte de l'activité char à voile a été organisé à La Faute-sur-Mer, du lundi 29 octobre au jeudi 1er novembre 2012, par le service Sports / Salle des Jeunes.
Un groupe de 12 jeunes (5 filles, 7 garçons) et 2 animateurs ont pu découvrir les sensations de la pratique du char à voile, activité qui s'est révélée très abordable et agréable. L'École Française de Char à Voile (EFCV) de La Faute-sur-Mer a dispensé ces cours d'initiation.
D'autres activités comme le cerf volant et le beach soccer ont pu être pratiquées et ont été vivement appréciées par les jeunes.

A noter la joie de partager ce séjour et la bonne entente entre jeunes et entre jeunes et accompagnateurs.
En revanche, le groupe a été déçu par la structure d'accueil ne présentant pas l'équipement ni les conditions d'accueil espérés.

Nos jeunes se sont cependant déclarés prêts à repartir vers d'autres aventures.

10.9 Manifestations et loisirs

10.9.1 Concert « Cool Porter » le vendredi 7 décembre 2012

Rapporteur : Monsieur Dominique JOUVET

Pour boucler le programme des animations 2012 programmées par la commission Loisirs, le groupe « Les Cool Porter » se produira à la salle des fêtes Raymond BILLAULT le 7 décembre prochain à 20h30.
Ces 12 musiciens inspirés, animés, visités par l'esprit des Blues Brothers, assureront la soirée sur de la soul musique et du rythm'n blues.
Il est proposé par la commission que les billets soient mis en vente sur place au tarif unique de 6 €.
La salle des fêtes sera d'ailleurs ouverte dès 19h45 pour la vente des billets.

10.9.2 DL-2012-144: Tarif pour le concert « Cool Porter » du vendredi 7 décembre 2012

Rapporteur : Monsieur Dominique JOUVET

Dans le cadre des manifestations organisées par la commission Loisirs, la commune de Villebarou recevra en concert LES COOL PORTER, le vendredi 7 décembre 2012 à 20h30, dans la salle des fêtes « Raymond BILLAULT ».

Il est proposé un tarif unique de 6 euros, avec vente des billets sur place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'instaurer une billetterie à 6 euros l'entrée, tarif unique.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette manifestation

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.9.3 Concert des Amis de la Musique le samedi 8 décembre 2012 à la salle des fêtes « Raymond BILLAULT »

Rapporteur : Monsieur Dominique JOUVET

Comme chaque année l'association intercommunale « Les Amis de la Musique » de la Chaussée-Saint-Victor organise un concert de Noël avec la participation des élèves de l'école de musique, un ensemble à cordes, l'orchestre Musiloire et les chorales Chanteloire et Minivox.

Ce concert gratuit et ouvert à tous aura lieu le samedi 8 décembre 2012 à 20H30 à la salle des fêtes Raymond BILLAULT de Villebarou.

10.10 Environnement Développement durable

10.10.1 Exposition de l'Observatoire Loire du 11 au 17 décembre 2012 et conférence le vendredi 14 décembre 2012

Rapporteur : Madame Odile LAVINA

Afin de sensibiliser tous les publics au milieu ligérien, l'Observatoire Loire, association d'éducation à l'environnement et de valorisation de la Loire, soutenue par Agglopolys, en partenariat avec le Crédit Agricole et les Conseils Général et Régional, en collaboration avec la commune, organise 6 jours d'exposition à la salle des fêtes Raymond BILLAULT du 11 au 16 décembre 2012.
La salle des fêtes se transformera en un lieu d'exposition, avec vidéo, chants d'oiseaux, mariniers,…poursuivant les objectifs de sensibiliser à la Loire, informer sur divers thèmes ligériens : paysage, castors, dynamique fluviale, flore, faune et Marine de Loire.

Un animateur Nature accueillera des scolaires et des groupes durant la semaine. Puis le vendredi 14 décembre, une conférence sur la Marine de Loire est organisée de 18h à 19h30 avec présentation du projet de construction du bateau de la commune.

L'espace exposition sera ouvert au public le samedi et dimanche de 14h30 à 18h.

Une communication sur cet évènement sera distribuée dans les boites aux lettres vendredi 7 décembre prochain.

10.11 Personnel

10.11.1 DL-2012-145-0 : Renouvellement d'un Contrat Unique d'Insertion dans le cadre d'Emploi d'Avenir

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Le **C**ontrat **U**nique d'**I**nsertion d'un adjoint technique de 2ème classe arrivant à son terme, le 19 décembre 2012,

Considérant qu'il est nécessaire de répondre aux besoins de la collectivité et afin de pérenniser la formation de cet agent,

Dans la continuité de sa politique de soutien en faveur de ce public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De renouveler ce **C**ontrat **U**nique d'**I**nsertion sous la forme d'un **C**ontrat d'**E**mploi d'**A**venir pour une période de 18 mois à temps complet à compter du 20 décembre 2012.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce recrutement.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.11.2 DL-2012-145-1 : Renouvellement des deux Contrats Uniques d'Insertion dans le cadre de Contrat d'Accompagnement à l'Emploi

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Les **C**ontrats d'**A**ccompagnement à l'**E**mploi des deux adjoints techniques de 2ème classe arrivant à leur terme, respectivement au 13 janvier et au 1er février 2013,

Considérant qu'il est nécessaire de répondre aux besoins de la collectivité et afin de pérenniser la formation de ces agents,

Dans la continuité de sa politique de soutien en faveur de ce public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De renouveler les deux **C**ontrats d'**A**ccompagnement à l**'E**mploi pour une période de 6 mois à temps complet à compter du 14 janvier pour le premier et du 2 février 2013 pour le second,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce recrutement.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.11.3 DL-2012-145-2 : Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe pour accroissement d'activités

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Vu l'accroissement de l'activité de l'entretien des locaux communaux,

Considérant qu'il est nécessaire de répondre aux besoins de la collectivité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De créer un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe de 14/35ème pour une durée de 6 mois à compter du 1er janvier 2013. L'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 297, indice majoré 308.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce recrutement.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.11.3 DL-2012-145 : Avenant au contrat des garanties et risques statutaires des agents/DEXIA-SOFCAP

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Vu le contrat à effet du 1er janvier 2010 passé avec la société DEXIA-SOFCAP en application de la loi la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26, et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986,

Vu la délibération n°2009/128 du 8 décembre 2009 approuvant la signature de ce contrat,

Compte tenu du niveau d'absentéisme, la société DEXIA-SOFCAP, qui garantit les risques statutaires du personnel de notre collectivité, a présenté plusieurs simulations avec augmentation des taux de cotisation.

Vu les prestations actuelles du contrat garantissant le décès, l'accident de travail, la maladie professionnelle, la longue maladie et maladie longue durée sans franchise et remboursement des indemnités journalières et charges patronales à hauteur de 100 %, avec un taux de cotisation fixé à 2,81 % de la masse salariale,

Après présentation de la proposition de la société DEXIA-SOFCAP,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter la proposition de garanties en cas de décès, d'accident de travail, de maladie professionnelle avec 10 jours de franchise, de longue maladie et de maladie longue durée avec 90 jours de franchise, et le remboursement des indemnités journalières et charges patronales à hauteur de 80 %, pour un taux de cotisation maintenu à 2,81 % de la masse salariale des agents affiliés à la CNRACL,

- De maintenir le taux de cotisation auprès de DEXIA-SOFCAP pour cette catégorie de personnel, à compter du 1er janvier 2013,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat correspondant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire indique que la société DEXIA-SOFCAP a formulé plusieurs propositions d'avenant, notamment une avec maintien du même niveau de garanties moyennant un taux de cotisation de 3,65 % de la masse salariale. Or une simulation a permis d'établir que cette modification du taux générerait une majoration de budget de 8 000 € pendant que le coût restant à la charge de la collectivité en cas de survenance d'un risque resterait moindre. Aussi, la collectivité défend le choix de garder la même ligne de trésorerie tout en acceptant de supporter un risque mesuré.

11 Informations diverses

11.1 Bilan de la projection du film « Nos enfants nous accuseront » du mardi 27 novembre 2012

Rapporteur : Madame Odile LAVINA

50 à 60 personnes ont assisté à la projection du film et pris part pendant une heure environ, au débat orchestré par Monsieur Philippe DESBROSSES, agriculteur à Millançay et spécialiste des questions d'agriculture, référent au niveau européen et mondial, expert auprès de la Cour Européenne, ainsi que

Monsieur Pierre AUCANTE, photographe de Sologne, partie prenante pour les questions environnementales, et Monsieur Emmanuel BROCHARD, directeur du CAUE de Loir-et-Cher.

Madame Odile LAVINA, Adjointe au Maire, souligne la présence de parents d'élèves pendant que Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, suite à la remarque d'un participant déplorant l'absence des enseignants et de notre cuisinier, constatait le fait, et qu'il ne pouvait que le déplorer lui aussi.
Monsieur Nicolas BATTEUX, Conseiller Municipal, rapporte l'étonnement de certains parents d'élèves surpris du défaut de participation des enseignants de nos écoles alors qu'ils sont associés directement à cette problématique dans le cadre du projet de restauration scolaire.
Monsieur le Maire a fait le même constat indiquant que l'ensemble des enseignants avait reçu une invitation et cette occasion aurait pu être le lieu d'échanges enrichissants.

Les signatures de la charte « du Nouveau dans mon assiette » avec Biocentre, et de la convention pour l'Inventaire de la Biodiversité Communale avec le CDPNE, ont également eu lieu en préambule à cette projection.

11.2. Vœux à la population le mardi 8 janvier 2013, et au personnel, le vendredi 11 janvier 2013

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, communique les dates des traditionnels vœux qui se dérouleront à la salle des fêtes Raymond BILLAULT, le mardi 8 janvier à 18h30 pour la population, et le vendredi 11 janvier à19h00 pour le personnel.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique ESNAULT, Conseiller Municipal, qui souhaite faire part des conditions de circulation de plus en plus difficiles aux abords des écoles en raison des véhicules des parents stationnés sur la voie de circulation, pour permettre à leur(s) enfant(s) de descendre de voiture. Il alerte sur la difficulté de circulation que cela implique mais également sur la dangerosité.
Monsieur le Maire entend cette doléance et annonce que la police municipale verbalisera désormais les contrevenants qui n'obtempèreraient pas malgré plusieurs sollicitations.

Par ailleurs, Monsieur Dominique ESNAULT, Conseiller Municipal, signale l'utilisation en contre sens de la piste cyclable de la RD 924 après le pont de l'autoroute, par un ou deux cyclomoteurs transitant à travers le site de la salle des fêtes grâce au portillon piétons. Il suggère l'installation d'un dispositif interdisant le passage des 2 roues motorisées.
Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, rappelle en effet que ce portillon est destiné à permettre aux piétons un cheminement plus court vers le centre commercial. Il demande cependant à Monsieur Jean-Claude VÉE de réfléchir à la mise en place d'un dispositif d'accès pour piétons, poussettes et vélos, sur le principe de celui installé à l'aire multisports.

* * * * * * * * *

Monsieur le Président déclare la séance close.

La séance a été levée à vingt-deux heures et vingt-cinq minutes

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

* * * * * * * * *

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LE LUNDI 28 JANVIER 2013 A 20H30

* * * * * * * * *